

L'Union Européenne et la Turquie résolvent leur différend

jeudi 23 septembre 2004

Reuters - 12:26

BRUXELLES - L'Union européenne et la Turquie ont résolu leur différend sur le code pénal turc, ouvrant la voie à l'ouverture de négociations d'adhésion, a déclaré jeudi le commissaire européen à l'Elargissement.

Günter Verheugen et le Premier ministre turc Tayyip Erdogan ont trouvé un terrain d'entente lors d'une rencontre de moins d'une heure dans un palace bruxellois.

Le dirigeant turc a promis que le nouveau code pénal serait adopté « dès que possible », une condition fixée par la Commission à l'ouverture de négociations d'adhésion. Bruxelles ne veut pas y voir figurer une disposition criminalisant l'adultère.

Verheugen, qui doit présenter le 6 octobre un rapport sur les progrès réalisés par la Turquie sur la voie de la démocratie à destination des dirigeants de l'UE réunis en décembre, a estimé que le différend était désormais réglé et que plus rien ne s'opposait à l'ouverture de négociations d'adhésion.